

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Laëtitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER Pierrick MURCIER Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT, Christophe CHAIZE

Absents excusés : Pierre CREPIN, pouvoir à L CHATELUS, Sandrine DELFIEU, pouvoir à L DUFOUR

Absente : Samyha LOUBIBET

Date de la convocation : vendredi 2 juin 2023

Secrétaire élue pour la séance : Lysiane CHATELUS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230609-DCM202327-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

N°2023-27 OBJET : OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR LES ASSOCIATIONS – AJOUT ARTICLE MS 46 ET RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Mme POMMIER, Adjointe, Responsable de la commission « VIE ASSOCIATIVE », explique que selon le Code de la construction et de l'habitation, la surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public par un service de sécurité incendie tel que défini à l'article MS 46 de l'arrêté du 25 juin 1980.

Elle indique que Mme MOUILLER, Responsable de la commission « Bâtiments » effectue une mise à jour des registres de sécurité des bâtiments communaux recevant du public (ERP).

Elle lui a demandé d'ajouter cet article à la convention d'occupation du domaine public signée avec les associations, en particulier l'utilisation des salles communales,

Elle présente ce projet de renouvellement de convention de mise à disposition de certains locaux aux associations pour une période de 5 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le projet de renouvellement de la convention
- autorise M. le Maire à la signer et à la transmettre aux diverses associations pour signature.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 10 juin 2023

Le Maire, Eric MARTIN



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Chatelus', is written over a faint, illegible stamp.